



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 4 mai 2026

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation le 4 mai 2026 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Jean-Philippe CHAUX
Sandrine MARVALIN-GEANT
Eric BLANC
Laurent MARION
Angélique CHAVY

Nelly MONCORGES
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
Alexis FARJOT
Mathieu CHAPOT
Chrystelle SAGE
Mathieu SAGNOL

Excusé : Josette RAYOND (Pouvoir donné à Claire DOUVIER)

Secrétaire de séance : Frédéric BONNARD

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Frédéric BONNARD est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 30 Mars 2026, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Eric BLANC (secrétaire de séance du Conseil municipal du 30 mars 2026) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération convention de partenariat avec la communauté de communes du Pays de L'Arbresle site de compostage collectif

Arrivée de Laurent MARION

Monsieur le Maire expose la nouvelle convention de partenariat avec la CCPA concernant le site de compostage collectif.

Cette convention est à renouveler pour une durée de 3 ans.

Le site de compostage est situé à côté du centre d'animation.

Un référent du conseil municipal doit être nommé : Laurent MARION

La CCPA s'engage à :

- Réaliser gratuitement un site de compostage partagé composé de :
 - 3 bacs minimum de compostage à disposition des habitants du secteur d'installation :
 - Un premier bac pour l'apport des biodéchets
 - un deuxième pour la maturation du compost.
 - Un dernier pour le stockage de matière structurante type broyat,

Les composteurs sont en bois issus de forêts locales.

- Fournir à l'ensemble des usagers un bio-seau destiné à collecter les déchets compostables pour les transporter jusqu'au composteur
- Organiser la formation des référents de sites par un organisme agréé
- Sensibiliser les usagers aux pratiques de compostage.
- Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers d'un guide pratique.
- Réaliser gratuitement une visite tous les 2 mois minimum à compter de l'installation du site de compostage pour s'assurer du bon fonctionnement
- Se rendre disponible pour répondre à toutes les questions techniques en matière de compostage.
- Alimenter le site en matière structurante type broyat dans la mesure de ses moyens.
- Assurer le renouvellement des composteurs hors d'usage

La commune s'engage à :

- Définir l'emplacement du site de compostage situé :
 - o A côté du centre d'animation
 - Laisser le site ouvert à l'ensemble des habitants du quartier afin que ces derniers puissent utiliser les bacs de compostage.
 - Maintenir le site d'installation « propre » afin de garantir un environnement de qualité.
 - Conserver en bon état de fonctionnement les composteurs.
 - Récupérer le surplus de volumes de compost excédentaire pour une utilisation ornementale.
 - Répondre aux éventuels questionnaires ou enquêtes concernant le compostage
 - Participer aux événements de communication (presse, site internet....)
 - Désigner deux référents de site
 - Assurer le suivi du site de compostage en maintenant un vivier de référents qui seront formés par la CCPA et ses partenaires
 - Ne pas céder à titre onéreux ou gratuit les composteurs sous peine de devoir rembourser la valeur nominale du bien à la CCPA
- Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un composteur collectif avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

4	Délibération liste de contribuables pour la commission communales des impôts directs-CCID
----------	--

Le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables de vingt-quatre personnes parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Une liste de 21 volontaires a été dressée. Elle sera transmise à monsieur le Directeur des services fiscaux.

La liste suivante de 21 commissaires potentiels : Thierry Beau, Philippe Blanc, Christine Bressand, David Chirat, Frédéric Cuvelier, Emmanuel Dargère, Claire Douvier, Denis Fouillet, Josiane Garbit, Didier Goutte, Clément Granjard, Jean Marc Magry, Sandrine Marvalin- Géant, Séverine Mazard, Nelly Moncorger, Christian Peylaboud, Josette Raymond, Jérôme Rozier, Valérie Rozier, Chrystelle Sage, Mathieu Sagnol.

- Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve la liste des 21 volontaires de la commission communale des impôts directs-CCID.

Commission finances et RH par Sandrine MARVALLIN-GEANT :

Un agent technique a été recruté deux jours par semaine, les vendredis et samedis, par contrat à durée déterminée, pour assurer les tâches les plus essentielles dans l'attente de pouvoir ce poste à temps complet et de manière pérenne.

Les entretiens sont en cours concernant le poste de surveillance cantine et périscolaire.

Commission bâtiments par Jean Philippe CHAUX :

Une commission bâtiments s'est tenue au cours du mois d'avril. La porte d'entrée des vestiaires du football est actuellement en cours de réparation. Le SYDER est intervenu sur un lampadaire du stade. Le béton désactivé situé sous le porche du centre d'animation a été refait, l'ouvrage initial n'ayant pas été réalisé correctement. Enfin, deux serrures ont été remplacées à la buvette du tram.

Commission environnement par Laurent MARION :

La commune recherche actuellement un référent chargé d'intervenir pour la destruction des nids primaires de frelons. Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie pour plus de précisions.

Commission urbanisme par Claire DOUVIER :**Déclaration préalable :**

DP06902225000022 : Installation panneaux photovoltaïques pour futur projet d'ombrière – rejet tacite
27/03/2026

RT ACCOMPAGNEMENT 177 route de Bessenay

DP06902226000006 : réfection et rehaussement d'un toit existant même emprise au sol avec reconstruction d'un abri de jardin ouvert, Création d'un pare-vue à claire voie sur muret existant - Sans opposition le
09/03/2026

DALBIES Vincent 26 chemin des chevriers

DP06902226000007 : Reconstruction de la station d'épuration de Bibost. Modification du profil en travers du terrain pour créer un filtre planté de roseaux à 2 étages. Création d'un local technique de 6 m² avec auvent attenant de 6 m² soit 12 m² au total. Branchement électrique triphasé d'environ 3 kVA. Clôture refaite à l'identique – sans opposition le 16/03/2026

CCPA chemin de Thorigny

DP06902226000008 : Remplacement de la porte d'entrée et fenêtre côté jardin en bois par des menuiseries en PVC blanc – Sans opposition le 27/03/2026

PASTY Mathilde 4 chemin de la Varenne

4 mai 2026

DP06902226000009 : agrandissement de 3 ouvertures existantes en façade Nord avec mise en place de menuiserie en PVC blanc, équipées de volets battants en bois peints en blanc ; création d'une ouverture en façade Est avec pose d'une menuiserie en pvc blanc, création d'une clôture comprenant une murette de soutènement. L'ensemble d'environ 29m sera surmonté d'un dispositif à claire-voie en PVC blanc de 1m portant la hauteur totale à 180m. – Sans opposition le 27/03/2026

ANGELONE Franck 608 Route de Sain Bel

DP069022260000011 : installation de 6 panneaux photovoltaïque pour l'autoconsommation d'une surface de 12m2 sur toiture existante – sans opposition le 24/04/2026 –

RT Accompagnement (Henri CHAVEROT) 54 route de Bessenay

DP069022260000012 : installation un groupe extérieur de climatisation façade sud de l'habitation – sans opposition 27/04/2026

COM Frédéric 50 chemin du Cortay

6

Points divers

- Le SYRIBT (syndicat de rivières Brévenne Turdine) met à jour le réseau d'alerte inondation du bassin Brévenne-Turdine et actualise les contacts des élus référents ainsi que des sentinelles sur le territoire.

Afin d'assurer une bonne diffusion des alertes en cas de crue, il est demandé aux communes de compléter les informations nécessaires, concernant :

- un élu référent en charge de la gestion de crise : Mr CHAVEROT Franck
- les sentinelles éventuellement en place sur la commune : Mr CHAUX Jean Philippe
- Un référent ambroisie est nommé : Mr MARION Laurent
- Le référent défense : Mr CHAVEROT Franck

La séance est levée à 20h45

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Frédéric BONNARD
	

